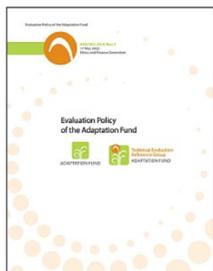




Notes d'orientation globales



Politique d'évaluation du Fonds pour l'adaptation

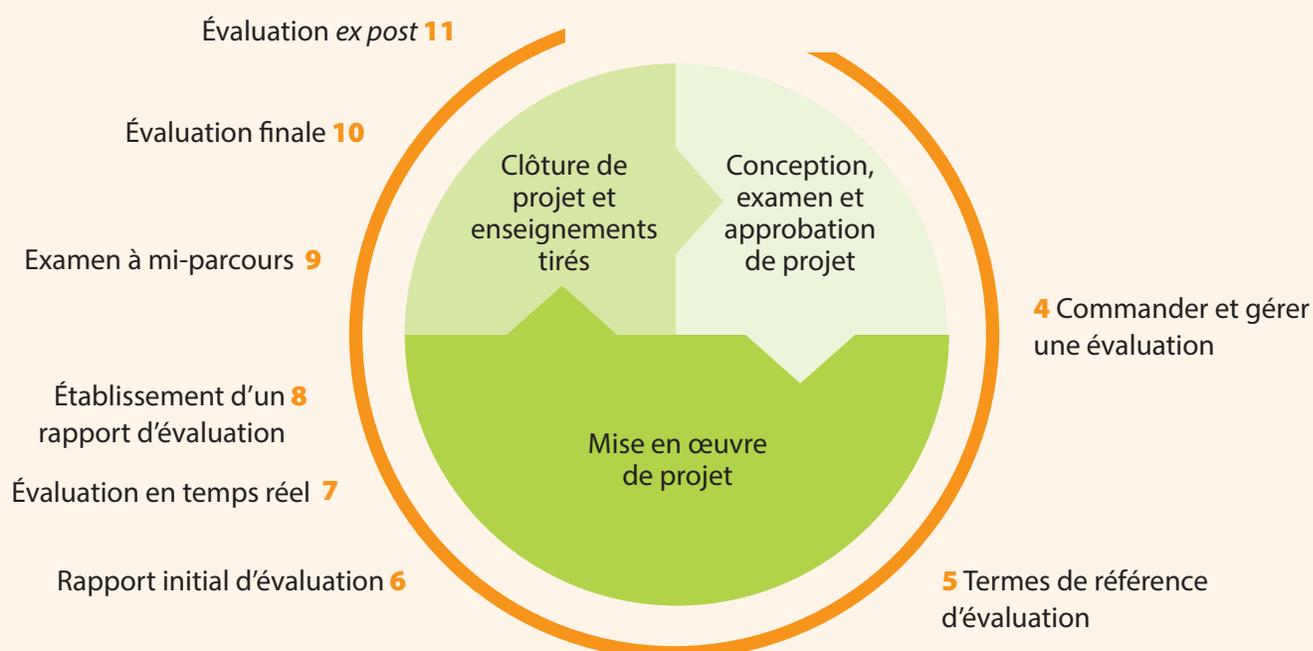
La Politique d'évaluation du Fonds pour l'adaptation est un document autonome qui fixe les orientations stratégiques de haut niveau constituant le cadre de l'activité d'évaluation du Fonds. Elle énonce les attentes, les procédures et le cheminement indispensables à des évaluations fiables, exploitables et conformes à l'éthique, qui viennent à l'appui de l'apprentissage, de la prise de décision et de la responsabilisation et permettent au Fonds d'œuvrer efficacement à la réalisation de sa mission, de son objectif et de sa vision.

La Politique d'évaluation entre en vigueur en octobre 2023, en remplacement du Cadre d'évaluation du Fonds adopté en 2012. Elle décrit la fonction d'évaluation du Fonds et de ses entités, en précisant les objectifs, les critères et les principes. Elle propose en outre une consolidation plus forte des rôles et responsabilités des parties prenantes dans l'activité d'évaluation.

Notes d'orientation pour l'ensemble du cycle de projet

Notes d'orientation globales

- 1 Principes d'évaluation
- 2 Critères d'évaluation
- 3 Budgétisation d'évaluation



Notes d'orientation globales

- **Principes d'évaluation** : Cette note d'orientation décrit les sept principes d'évaluation prescrits dans la Politique d'évaluation. Elle explique dans quels cas utiliser les principes d'évaluation du Fonds, puis décrit chacun d'eux individuellement et fournit une liste de vérification pour en faciliter la mise en application.
- **Critères d'évaluation** : Cette note d'orientation décrit en détail les neuf critères d'évaluation énoncés dans la Politique d'évaluation. Elle précise dans quels cas les utiliser, puis décrit chacun d'eux individuellement et fournit des indications pour leur application.

Notes d'orientation sur des aspects spécifiques de l'évaluation

Budgétisation d'évaluation	Commander et gérer une évaluation	Termes de référence	Rapport initial	Établissement d'un rapport d'évaluation
L'objectif de cette note d'orientation est de soutenir la préparation et la mise en œuvre de budgets d'évaluation réalistes et adaptés à l'objectif visé en vue du financement d'évaluations fiables, utiles et conformes à l'éthique en application de la Politique d'évaluation du Fonds pour l'adaptation.	Cette note d'orientation indique comment commander et gérer l'évaluation d'une intervention financée par le Fonds pour l'adaptation dans le respect de la Politique d'évaluation de celui-ci.	Cette note d'orientation a pour objet d'appuyer l'élaboration des termes de référence d'une évaluation. Elle peut également être utile à ceux qui élaborent des termes de référence pour une activité d'évaluation qui s'inscrit globalement dans le domaine de l'adaptation au changement climatique et dans des domaines de travail connexes.	Cette note d'orientation présente de manière globale les rapports initiaux pour orienter tous types d'évaluations décrits dans la Politique d'évaluation du Fonds et adapter lesdits rapports à ces types d'évaluation, à tous les niveaux. Elle est accompagnée d'un modèle annoté de rapport initial et d'une liste de vérification pour l'évaluation de la qualité.	Cette note d'orientation a pour objet de soutenir l'élaboration de rapports d'évaluation. Elle pose les bases de l'établissement de rapports pour les évaluations de tous types et de tous niveaux décrites dans la Politique d'évaluation, y compris les études de référence et les examens à mi-parcours.

Notes d'orientation spécifiques au type d'évaluation

- **Examen à mi-parcours** : Cette note d'orientation fournit une définition de l'examen à mi-parcours, indique dans quels cas il intervient, qui y participe, et comment planifier et réaliser l'examen à mi-parcours d'un projet. Il propose en annexe une liste de vérification générale pour la planification, la réalisation et l'utilisation d'examens à mi-parcours, ainsi qu'une description des approches d'analyse courantes.
- **Évaluation finale** : La présente note d'orientation définit l'évaluation finale dans le contexte du Fonds et précise quand elle doit être réalisée, qui participe à sa réalisation, et comment la planifier et l'exécuter, conformément à la Politique d'évaluation du Fonds. En annexe, on trouvera une liste de vérification générale pour la planification, les méthodes d'analyse courantes et les échelles de notation des critères d'évaluation.
- **Évaluation ex post** : Cette note d'orientation explique le principe des évaluations *ex post* dans le travail du Fonds sous l'angle de la méthode et de la logistique pratique. Elle fournit également des informations supplémentaires sur les rôles et responsabilités des parties prenantes.